

Avis de consultation Projet QC-2019-06

Décembre 2019

Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées ;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC) ;
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC) ;
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC ;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

Période de consultation : du 20 décembre 2019 au 2 février 2020.

Objectif de la consultation

Conformément au processus établi par la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le Coordonnateur de la fiabilité du Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées et des intervenants sur les normes suivantes en vue de leur éventuelle adoption par la Régie :

- IRO-002-6 – Coordination de la fiabilité – Surveillance et analyse
- IRO-018-1(i) – Ressources du coordonnateur de la fiabilité pour la surveillance et l'analyse en temps réel de la fiabilité
- TOP-001-4 – Opérations de transport
- TOP-010-1(i) – Ressources pour la surveillance et l'analyse en temps réel de la fiabilité

Le Coordonnateur demande également le retrait de versions précédentes de ces normes : IRO-002-4 et TOP-001-3.

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts des normes de fiabilité à adopter et à retirer. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire de commentaire associé à la présente consultation sur le site Web du Coordonnateur de la fiabilité, à la page Consultation publique des entités (<http://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à fiabilite@hydro.qc.ca.

Documents

- Normes et annexes QC proposées ;
- Sommaires des normes à adopter ou à retirer, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact de chacune ;
- Normes en suivi de changement.